CRP 11.2/Annexe

**RECUEIL MONDIAL**

**DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DES MESURES DE GESTION DES REQUINS**

La 4ème Réunion des Signataires a convenu d'entreprendre l'activité décrite ci-dessous en relation avec la sensibilisation et la communication et d'inclure cette activité dans le Programme de Travail (2023-2025).

1. Objectifs :

Accroître la sensibilisation à l'état de conservation des requins et des raies inscrits à l'Annexe 1 du MdE et informer les Signataires et autres décideurs sur les mesures approuvées par les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP), la législation nationale sur la pêche et les réunions pertinentes pour la conservation et la gestion des espèces inscrites.

2. Activités :

Établir une base de données en ligne qui sera mise à jour annuellement et qui comprendra les informations suivantes :

1. Toutes les mesures de conservation et de gestion (CMM) convenues dans le cadre des organes consultatifs scientifiques, y compris le CIEM et les ORGP, y compris la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée), la CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique), la CTOI (Commission des thons de l’Océan indien), la CITT (Commission interaméricaine du thon tropical), ~~et~~ la WCPFC (Commission des pêches du Pacifique occidental et central), la CCSBT (Commission pour la conservation du thon rouge du sud) et l’ORGPPS (Organisation régionale de gestion de la pêche du Pacifique sud).
2. L'état de conservation selon l'UICN et dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement tels que la CITES, la CMS et la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe), ainsi que les mesures nationales/régionales correspondantes;
3. Législation nationale communiquée aux ORGP et, dans la mesure du possible, les mesures ou décisions nationales mettant en œuvre les inscriptions aux conventions environnementales
4. ~~État de conservation des espèces~~ ~~-~~ É~~é~~tat des stocks dans les ORGP et organes consultatifs scientifiques. ~~+ base de données de l'UICN (si possible).~~
5. Calendrier avec toutes les réunions relatives aux requins ayant lieu chaque année.

3. Produit

1. Site web public autonome (basé sur les conseils d'un expert en communication dans le cadre du développement de ce site web), qui sera hébergé par le Secrétariat du MdE requins, avec des options de collaboration future avec des organismes pertinents ;
2. Sensibilisation et promotion du site Web et de son contenu ;

4. Calendrier :

1. Les activités seront mises en œuvre au cours de la période triennale (2023-2025) ;
2. Le Secrétariat est prié de rendre compte à la MOS5 de la mise en œuvre.

5. Financement

1. Une somme conditionnelle de 50 000 € est affectée par l'UE.
2. Des fonctions supplémentaires seraient soumises à un financement supplémentaire de la part des signataires.